



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 10182

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur la nécessité de prévoir des alternatives aux modes de garde traditionnels des enfants. Ainsi serait-il souhaitable d'envisager une multiplication de classes passerelles préparatoires à l'entrée à l'école maternelle. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son opinion à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre délégué à la famille est réservé sur le principe de voir se multiplier les classes passerelles qui accueillent des enfants âgés de 2 ans. A cet âge, les enfants ont encore des rythmes correspondant à la petite enfance, qui ne sont pas nécessairement adaptés à ceux proposés dans un cadre scolaire, même aménagés à leur intention. En revanche, le ministre délégué à la famille a souhaité que l'offre de garde proposée aux familles ayant de jeunes enfants soit amplifiée et réponde aux souhaits formulés par les parents sur leur mode de garde préféré. L'objectif est ainsi d'accorder aux familles toute liberté pour choisir un mode de garde collectif ou à un mode de garde à domicile, en fonction de la situation de leur enfant et de les aider à mieux concilier vie familiale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions ont conduit le Gouvernement à engager une réforme de l'accueil des jeunes enfants. Le Premier ministre a annoncé le 29 avril 2003 au cours de la conférence de la famille, une vaste refonte des aides en faveur des familles. Ces propositions seront soumises prochainement au vote du Parlement dans le cadre du projet de loi de finances 2004 et du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2004. Elles porteront tout particulièrement sur la mise en place d'une nouvelle prestation, la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) qui entrera en vigueur le 1er janvier 2004.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10182

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 169

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8030